

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/170 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN OUVRAGE DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE A 1509 SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VESCOVATO AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU NORD NORD/EST DE LA CORSE (SIEGNNE)

---

#### SEANCE DU 29 JUILLET 2011

L'An deux mille onze et le vingt-neuf juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. CASTELLI Yannick à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique  
M. FRANCISCI Marcel à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine  
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme RUGGERI Nathalie à Mme GUERRINI Christine.

#### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU** le courrier adressé par le SIEGNNE en date du 13 mai 2011,

- VU** le plan technique situant la ligne électrique,
- VU** le document de la SAFER situant la parcelle A 1509 dans le fuseau d'étude de la 2x2 voies de Vescovato à Taglio-Isolaccio,
- VU** le projet de convention transmis par le SIEGNNE,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la convention fixant les modalités de la servitude de passage de la ligne souterraine installée par le SIEGNNE sur la parcelle A 1509 située sur le territoire de la commune de Vescovato, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter la convention telle qu'annexée, ainsi que les conventions du même type proposées par les différents opérateurs de réseaux.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

# **ANNEXES**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

**PROJET DE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN OUVRAGE  
DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE SUR LA PARCELLE A 1509 SITUEE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VESCOVATO AU PROFIT  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU NORD  
NORD/EST DE LA CORSE (SIEGNNE)**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet de convention de servitude de passage d'un ouvrage de distribution électrique sur la parcelle A 1509 située sur le territoire de la commune de Vescovato au profit du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Nord Nord/Est de la Corse (SIEGNNE).

Par courrier en date du 13 mai 2011 le SIEGNNE a transmis au Service Foncier de Bastia un projet de convention relative au passage d'une ligne souterraine sur la parcelle A 1509 située sur le territoire de la commune de Vescovato.

La parcelle agricole cadastrée A 1509 d'une contenance de 3 hectares 49 ares 59 centiares a été acquise par l'intermédiaire de la SAFER, notre opérateur foncier, devant notaire le 26 mars 2007 pour la somme de 99 000 € publiée au bureau des hypothèques de Bastia en date du 26 avril 2007.

Cette parcelle constitue une réserve foncière au titre de l'aménagement de la 2 X 2 voies allant de Vescovato à Taglio-Isolaccio.

Le SIEGNNE souhaite installer sur cette parcelle une ligne de distribution électrique souterraine de 15 000 Volts dont la superficie approximative de 150 m<sup>2</sup> (50 m de long sur 3 m de large) fera l'objet de la servitude à son profit conformément au plan annexé.

Cette servitude est consentie à titre gratuit et conclue à titre perpétuel. La convention sera publiée à la Conservation des Hypothèques de Bastia.

**CONCLUSIONS**

Je vous propose :

- 1) **D'APPROUVER** la convention fixant les modalités de la servitude de passage de la ligne souterraine installée par le SIEGNNE sur la parcelle A 1509 située sur le territoire de la commune de Vescovato,
- 2) **DE M'AUTORISER** à signer la convention correspondante et celles à venir au profit des concessionnaires des réseaux pour les passages d'ouvrages sur les parcelles privées de la Collectivité Territoriale de Corse,

**CONVENTION**